

2025 - 119 Séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2025
 Service : Ressources humaines
 Référence : AT

Objet : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Marie-Estelle IRISSOU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Gilles PHILIPPEAU, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHE, Mohamed BENHAMDI, Sandrine GOURDON.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Geneviève HAMEON à Jean-Michel EON
 Yves ANDRIEUX à Catherine RADIGOIS
 Jacqueline MENARD-BYRNE à Dolorès LOBO

Olivier SCOTTO à Olivier MICHE
 Julien ROUSSEAU à Julien PELTAIS
 Olivier FRANC à Ludivine BEN-BELLAL

Absent excusé : Patrice BOLO

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers effectivement présents : 28

Secrétaire : Jean-Michel EON

Rapporteur : Jean-Michel Eon

EXPOSE

Si la nomination des agents sur des emplois relève de la compétence du Maire, la création et la suppression des emplois relèvent en revanche du Conseil Municipal. La délibération doit fixer, pour chaque emploi créé, le ou les grades correspondants ainsi que sa quotité de travail. Elle doit également préciser ces éléments pour chaque emploi supprimé. Le Comité Social Territorial doit être préalablement saisi concernant les suppressions d'emplois.

Postes permanents - transformation

Service concerné	Intitulé du poste	Grade actuel	Quotité de travail actuelle	Motif de la transformation	Conséquence	Nouveau grade	Nouvelle quotité de travail
Aménagement du territoire	Coordinateur aménagement du territoire	Attaché	TC	Recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Technicien principal de 1 ^{re} classe	TC
Communication	Chargé de communication	Rédacteur	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif	TC
Service ressources humaines	Responsable carrières, paie, santé	Rédacteur principal de 1 ^{re} classe	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	TC
Service ressources humaines	Gestionnaire carrières, paie, santé	Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	TC	Mutation interne de l'agent en poste sur le poste de responsable de secteur carrières,	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif	TC

				paie, santé et recrutement sur un autre grade			
Service système information	Responsable gestion de l'information	Ingénieur principal	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Ingénieur	TC
Accueil et citoyenneté	Conseiller numérique France Services	Agent social	TC	Départ de l'agent en poste et recrutement sur un autre grade	Création du poste et suppression de l'ancien poste	Adjoint administratif	TC

Par ailleurs, les propositions aux tableaux d'avancement de l'année 2026 nécessitent la transformation des postes correspondants :

Ancien grade	Nouveau grade
Adjoint administratif à temps complet à compter du 1/02/2026	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet à compter du 1/02/2026
2 postes d'Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet à compter du 1/02/2026	2 postes d'Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet à compter du 1/02/2026
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non-complet à 32/35ème à compter du 1/02/2026	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non- complet à 32/35 ^{ème} à compter du 1/02/2026
Adjoint administratif à temps complet à compter du 1/09/2026	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet à compter du 1/09/2026
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non-complet à 30/35ème à compter du 1/09/2026	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps non- complet à 30/35 ^{ème} à compter du 1/09/2026
Adjoint technique à temps complet à compter du 1/09/2026	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet à compter du 1/09/2026
Puéricultrice à temps complet à compter du 1/09/2026	Puéricultrice hors classe à temps complet à compter du 1/09/2026
Gardien-Brigadier à temps complet à compter du 1/09/2026	Brigadier-chef principal à temps complet à compter du 1/09/2026
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non-complet à 24,08/35ème à compter du 1/09/2026	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps non- complet à 24,08/35 ^{ème} à compter du 1/09/2026
Adjoint d'animation à temps non-complet à 20,48/35ème à compter du 1/09/2026	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non- complet à 20,48/35 ^{ème} à compter du 1/09/2026
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet à compter du 10/09/2026	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe à temps complet à compter du 10/09/2026
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe à temps non-complet à 34,06/35ème à compter du 10/09/2026	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe à temps non- complet à 34,06/35ème à compter du 10/09/2026
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe à temps non-complet à 23,93/35ème à compter du 10/09/2026	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe à temps non- complet à 23,93/35 ^{ème} à compter du 10/09/2026
Adjoint technique à temps non-complet à 17,5/35ème à compter du 17/10/2026	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps non- complet à 17,5/35 ^{ème} à compter du 17/10/2026
Adjoint technique à temps complet à compter du 22/10/2026	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet à compter du 22/10/2026

Agent maîtrise à temps complet à compter du 01/11/2026	Agent maîtrise principal à temps complet à compter du 01/11/2026
Agent maîtrise à temps non-complet à 32/35ème à compter du 01/11/2026	Agent maîtrise principal à temps non-complet à 32/35ème à compter du 01/11/2026
Agent maîtrise à temps complet à compter du 27/12/2026	Agent maîtrise principal à temps complet à compter du 27/12/2026

Le nombre de postes au tableau des effectifs est, au 15 décembre 2025 et après mise à jour, de 485 postes créés dont 39 postes non pourvus.

Au 13 octobre 2025, date de dernière modification du tableau en Conseil Municipal, le nombre de postes était de 485 postes créés dont 53 postes non pourvus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n° 2025-096 du 13 octobre 2025 portant modification du tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 24 novembre 2025 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 4 décembre 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver la transformation des postes suivants :
 - 1 poste d'attaché à temps complet par 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste de rédacteur à temps complet par 1 poste d'adjoint administratif à temps complet,
 - 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet par un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe par un poste d'adjoint administratif à temps complet,
 - 1 poste d'ingénieur principal par un poste d'ingénieur à temps complet,
 - 1 poste d'agent social par un poste d'adjoint administratif à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet à temps complet par 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet par 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à 32/35^{ème}, par 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non-complet à 32/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps complet par un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à 30/35^{ème} par un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à 30/35^{ème}

VILLE DE COUËRON - 44220 · ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet par un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 poste de puéricultrice à temps complet par un poste de puéricultrice hors classe à temps complet
 - 1 poste gardien-brigadier à temps complet par un poste de brigadier-chef principal à temps complet
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à 24,08/35^{ème} par un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non-complet à 24,08/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non-complet à 20,48/35^{ème} par un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à 20,48/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet par un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - 1 poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à 34,06/35ème par un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non-complet à 34,06/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à 23,93/35^{ème} par un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non-complet à 23,93/35^{ème}
 - 1 poste d'adjoint technique à temps non-complet à 17,5/35^{ème} par un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à 17,5/35^{ème},
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet par un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet par un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps non-complet à 32/35ème par un poste d'agent de maîtrise principal à temps non-complet à 32/35^{ème},
 - 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet par un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet.
-
- approuver la mise à jour du tableau des effectifs de la Ville ci-après,
 - préciser que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 012 du budget 2025,
 - autoriser Madame le Maire, ou son délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la proposition du rapporteur par :

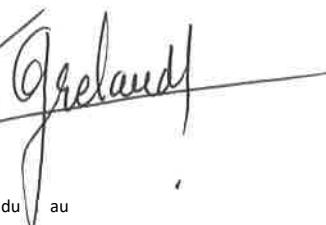
- **28 voix pour,**
- **6 abstentions de Monsieur Yves ANDRIEUX, Madame Ludivine BEN-BELLAL, Monsieur Olivier FRANC, Monsieur Gilles PHILIPPEAU, Madame Catherine RADIGOIS et Monsieur Yvan VALLEE.**

À Couëron, le 15 décembre 2025

Jean-Michel Eon
Le secrétaire de séance



Carole Grelaud
Maire



VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025
Tableau des effectifs au 15/12/2025

Grades ou emplois	Effectif budgétaire	dont temps non complet	Équivalent Temps complets	Effectifs pourvus (agents permanents)	Effectifs pourvus ETP (agents permanents)	Effectifs non pourvus par des agents permanents	Effectifs non pourvus
Emplois fonctionnels	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Directeur général des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Emplois spécifiques	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Collaborateur de cabinet	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Filière administrative	88,00	0,00	88,00	80,00	79,30	8,00	8,00
Attaché hors classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Attaché principal	4,00	0,00	4,00	3,00	3,00	1,00	1,00
Attaché	21,00	0,00	21,00	19,00	18,90	2,00	2,00
Rédacteur principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Rédacteur principal de 2ème classe	6,00	0,00	6,00	5,00	5,00	1,00	1,00
Rédacteur	8,00	0,00	8,00	7,00	7,00	1,00	1,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	19,00	0,00	19,00	19,00	18,60	0,00	0,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	7,00	0,00	7,00	6,00	6,00	1,00	1,00
Adjoint administratif	19,00	0,00	19,00	18,00	17,80	1,00	1,00
Filière culturelle	18,00	1,00	17,50	17,00	16,30	1,00	1,00
Attaché territorial de conservation (patrimoine)	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Bibliothécaire	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	3,00	0,00	3,00	3,00	2,80	0,00	0,00
Assistant de conservation principal de 2ème classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant de conservation	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Assistant d'enseignement artistique	1,00	1,00	0,50	1,00	0,50	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	5,00	0,00	5,00	5,00	5,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Adjoint du patrimoine	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Filière technique	187,00	71,00	165,24	169,00	154,34	19,00	5,00
Ingénieur principal	5,00	0,00	5,00	5,00	4,90	1,00	1,00
Ingénieur	7,00	0,00	7,00	7,00	5,80	0,00	0,00
Technicien principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Technicien principal de 2ème classe	9,00	1,00	8,80	9,00	8,80	0,00	0,00
Technicien	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	8,00	2,00	7,83	8,00	7,83	0,00	0,00
Agent de maîtrise	5,00	1,00	4,92	5,00	4,92	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	47,00	16,00	40,30	47,00	43,92	0,00	0,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	19,00	5,00	18,26	17,00	15,80	2,00	2,00
Adjoint technique	83,00	46,00	69,13	67,00	58,37	16,00	2,00
Filière police municipale	6,00	0,00	6,00	5,00	5,00	1,00	1,00
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chef de service de police municipale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Brigadier-chef principal	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Gardien-Brigadier	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Filière sportive	11,00	4,00	9,50	10,00	8,88	1,00	1,00
Conseiller des A.P.S	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S principal de 2ème classe	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00	0,00	0,00
Educateur des A.P.S	4,00	3,00	3,27	3,00	2,66	1,00	1,00
Opérateur des A.P.S	1,00	1,00	0,23	1,00	0,23	0,00	0,00
Filière médico-sociale	58,00	29,00	53,37	54,00	52,40	3,00	3,00
Puéricultrice hors classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Puéricultrice	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	8,00	1,00	7,86	7,00	6,76	1,00	1,00
Auxiliaire de puériculture de classe normale	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	6,00	2,00	5,00	4,00	3,33	2,00	2,00
Agent social	7,00	1,00	6,86	6,00	6,86	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	18,00	11,00	17,13	18,00	16,93	0,00	0,00
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	15,00	14,00	14,52	15,00	14,52	0,00	0,00
Filière animation	114,00	105,00	74,75	59,00	44,19	56,00	19,00
Animateur principal de 1ère classe	1,00	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	0,00
Animateur principal de 2ème classe	2,00	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	0,00
Animateur	3,00	0,00	3,00	3,00	3,00	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	10,00	10,00	8,82	10,00	8,62	0,00	0,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	11,00	11,00	8,06	11,00	7,25	1,00	1,00
Adjoint d'animation	87,00	84,00	51,87	32,00	22,32	55,00	18,00
Total des emplois permanents	485,00	210,00	410,38	397,00	363,42	69,00	36,00